

Report

D'une valeur déclarée par les parties de 500,00 € 500,00

14) L'immeuble non bâti situé à LA BRIGUE (06430) Lieudit Mula figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect	Num	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
CV	92	Mula	pâtur		80	12

Cet immeuble consistant en : Une parcelle en nature de pâtur

D'une valeur déclarée par les parties de 500,00 € 500,00

15) L'immeuble non bâti situé à LA BRIGUE (06430) Lieudit Coture figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect	Num	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
DE	48	Coture	pâtur		36	28

Cet immeuble consistant en : Une parcelle de terre en nature de pâtur

D'une valeur déclarée par les parties de 500,00 € 500,00

16) L'immeuble non bâti situé à LA BRIGUE (06430) Lieudit Coture figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect	Num	Lieudit	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
DE	4	Lieudit Coture	pâtur		44	06
DE	94	Lieudit Coture	pâtur		50	34
Contenance totale					94	40

Cet immeuble consistant en : Deux parcelles de terre en nature de pâtur

D'une valeur déclarée par les parties de 500,00 € 500,00

À reporter page suivante (éventuellement)

**À ne signer qu'en dernière page de la déclaration par le conjoint survivant, les héritiers, donataires et légataires, leurs tuteurs, curateurs ou administrateurs légaux.**

« J'affirme sincère et véritable la présente déclaration contenue en ..... pages. J'affirme en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du code général des impôts, que cette déclaration comprend l'argent comptant, les créances et toutes autres valeurs mobilières françaises ou étrangères qui, à ma connaissance, appartenaient au défunt, soit en totalité, soit en partie. »

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature(s) :